

Société Civile 5A LE REFUGE
Au capital social de **315 000 €**
Siège social : **40 Grande Rue**
72450 MONTFORT LE GESNOIS
Société en cours d'immatriculation au RCS de LE MANS

NOMINATION DES PREMIERS CO-GÉRANTS

L'an 2024,
Le 1^{er} octobre,

Les associés de la Société Civile « **5A LE REFUGE** » se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de ladite société, pour nommer d'un commun accord les premiers co-gérants de la société, conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- Monsieur Bertrand HOREL,
Propriétaire de 157 500 parts sociales
- Madame Françoise HOREL,
Propriétaire de 157 500 parts sociales

Soit un total de 315 000 parts sociales
(100% des parts de la société)

A cet effet, les associés ainsi réunis ont convenu ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GÉRANCE

Les associés susnommés nomment en qualité de co-gérant de la société :

Monsieur Bertrand HOREL & Madame Françoise HOREL
demeurant ensemble
40 Grande Rue
72450 MONTFORT LE GESNOIS

Lesquels sont nommés pour une **durée illimitée**, et déclarent accepter les fonctions de co-gérants qui viennent de leur être confiées.

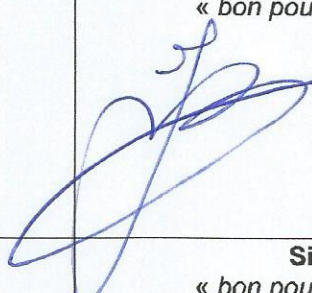
Les co-gérants ainsi nommés déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Les co-gérants n'entreront en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

II – POUVOIRS DE LA GÉRANCE

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, ainsi que dans les conditions fixées par les statuts sociaux.

Fait à MONTFORT LE GESNOIS,
Le 1^{er} octobre 2024,

Bertrand HOREL Associé fondateur	Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »  bon pour acceptation des fonctions de co-gérant
Françoise HOREL Associée fondatrice	Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de co-gérant » Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant 